



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 67334

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'information et la prévention en milieu scolaire concernant l'interruption volontaire de grossesse (IVG). En effet, les dernières études réalisées sur le sujet estiment à environ 10 000 les grossesses non désirées, par an, chez les jeunes filles mineures, ce qui donnerait lieu à 6 700 IVG dont 5 % à 10 % sans consentement parental. Très souvent, la survenue d'une IVG est interprétée comme un « échec de la prévention » en stigmatisant l'incapacité de gérer un « devoir contraceptif » particulièrement pesant à l'adolescence. Aussi, l'enseignement concernant l'éducation sexuelle est-il prévu dans les programmes scolaires et, si les textes officiels prévoient ainsi plusieurs sortes de supports d'information sur la sexualité, dans les faits, l'intensité des actions dépend de la volonté de chaque établissement et de chaque enseignant. Dans ce contexte, elle souhaiterait savoir s'il peut être envisagé de renforcer la place de l'information et la prévention à l'égard des jeunes publics concernant notamment les différents moyens contraceptifs.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67334

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6075

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)